

**Commune de GOURNAY-**  
**Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 18 avril 2023 à 19h00 à la mairie

Le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Gournay, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents :

Philippe BAZIN, Pascal CHARTIER, Fabrice LARUE, Solange DURIS, Christian MONTINTIN, Francis CHAUMETTE.

Absent(es)-excusé(es) : Bertrand SACHET, Cyril VILLEMONT, Corentin LAVENU, Catherine BOUHET,

Pouvoir : Bertrand SACHET donne pouvoir à Philippe BAZIN  
Cyril VILLEMONT donne pouvoir à Solange DURIS  
Corentin LAVENU donne pouvoir à Pascal CHARTIER  
Catherine BOUHET donne pouvoir à Christian MONTINTIN

Secrétaire de séance : Solange DURIS

**ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 MARS 2023 :**  
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Le procès-verbal de la séance du 17 mars est *adopté à l'unanimité.*

**Délibérations :**

- **CHOIX DES ENTREPRISES : CONSTRUCTION CHAUDIERE BIOMASSE**

Vu le rapport d'analyse des offres fourni par le maître d'œuvre le 2 avril 2023, suite à la clôture du marché public de la construction de la chaudière biomasse,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offre qui s'est tenue le 5 avril 2023 à 18 h,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

- valide les lots de la façon suivante :

	ENTREPRISES	RETENUE	PLUS-VALUE	TOTAL
LOT 1 VRD	ENTREPRISE PIERRE COLLAS	71 776.68 € HT	7 668.00€ HT	79 444.68€ HT
LOT 2 GROS OEUVRE	ENTREPRISE BERNARDEAU	153 258.64€ HT	9 661.00€ HT	162 919.64€ HT
LOT 3 CHAUFFERIE	ENTREPRISE JEAUMOT	324 804.35€ HT	32 274.44€ HT	357 078.79€ HT

- Charge le maire de faire les démarches nécessaires auprès des entreprises ; et des demandes de subventions.

## • LOCATION STUDIO

Vu la délibération n° 2020-48 du 8 septembre 2020 fixant la tarification du logement « studio les vignauds »,

Monsieur le Maire propose une tarification du matériel mis à disposition dans celui-ci.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :*

*Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10*

- *Valide ou le tableau récapitulatif de la tarification du matériel mis à disposition dans le « studio les Vignauds » qui sera annexé à cette délibération.*

## • PRET CAPITAL RESTANT DU

- Vu la convention de prêt n° 7494135 signé en 2004 par la commune de Gournay
- Vu le décompte arrêté au 30 mai 2023 de 122 039,94 €

Monsieur le maire propose à l'assemblée le remboursement anticipé de cet emprunt

Capital remboursé au 30/05/2023	114 056.01 €
Intérêt du 30/07/2022 au 30/05/2023 au taux de 5.00%	3 991.97 €
Indemnité 1 semaine	2 851.40 €
Frais de gestion	1 140.56 €

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :*

*Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10*

- *Valide le remboursement anticipé de cet emprunt.*

## • CREATION POSTE DE REMPLACEMENT D'UN AGENT PARTI EN RETRAITE

Vu le départ en retraite d'un agent au 30 avril 2023,

Vu la nécessité de remplacement de cet agent pour la continuité du service,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des effectifs validé par la délibération n° 2022-75 du 25 novembre 2022,

Monsieur le Maire propose de le modifier de la façon suivante :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif	C	1	35 h
Agent administratif	C	1	8 h
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			

Adjoint technique	C	1	35 h
Agent technique	C	1	20 h
Agent technique	C	1	16 h
Agent technique	C	1	13 h
Agent technique	C	1	8 h
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	

Le conseil municipal, après délibération, décide :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé,
- De charger Monsieur le Maire de faire les recrutements nécessaires au 1<sup>er</sup> mai 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2023 de la collectivité, chapitre 64.

#### • AIRE DE CAMPING CAR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'avancé des travaux, et demande à l'assemblée de se prononcer sur la tarification de cet air et propose :

- 5€ la journée /24h
- 2€ pour l'électricité,
- 1€ Eau.

Monsieur le Maire rappelle :

- que le site sera sous protection vidéo et qu'il y aura une table pique-nique mise à disposition,
- qu'un service de TVA doit être ouvert pour le paiement,
- que la mise en électricité du site arrive bientôt et
- qu'une solution pour la téléphonie pour le paiement va aboutir.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

- De valider la tarification,
- D'ouvrir un service de TVA pour le paiement au 1<sup>er</sup> mai 2023.

#### • LOCATION ET SERVICES DE TVA

L'atelier est presque terminé, c'est un local commercial donc il faudra également définir le prix faire un bail commercial et ouvrir un service de TVA

Le conseil municipal, après délibération, décide :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

- Le prix : 100€ TTC par mois
- La date de commencement : 1<sup>er</sup> juin 2023
- Le service de TVA : 20% à créer au 1<sup>er</sup> juin 2023.

#### • QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la fin des travaux du studio : La cuisine est finie, il manque un halogène à l'extérieur.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique va démarrer le 24 avril sur les servitudes de la SEG.
- La maison 7 Rue de la Chapelle va être rénovée, monsieur le maire a rencontré une famille de cinq personnes qui désirerait emménager pour janvier 2024.
- Un point sur les loyers et encours est fait.
- Une demande des anciens locataires du restaurant a été faite et monsieur le maire a répondu, il li ce jour le courrier à l'assemblée.
- Courrier information banque des territoires prêt solidaire logement OPAC.
- Lecture du courrier de tarification de gaz qui reste bloqué.
- Remerciements des familles des obsèques ayant eu lieu sur la commune.
- Les maisons fleuries ont débutées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30

**Prochaine réunion de conseil municipal :**

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script.